

REPUBLIQUE DU DAHOMÉY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°73-366 du 8 décembre 1973

chargeant le Ministre des Travaux Publics
Mines et Energie de l'intérim du Ministre
des Affaires Etrangères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du
Gouvernement et les textes modificatifs subséquents;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 janvier 1973
qui l'a complété ;

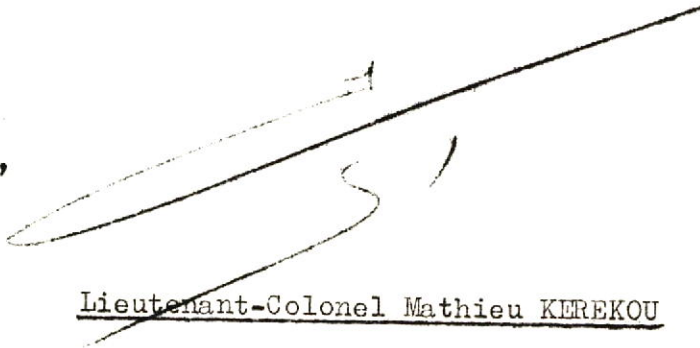
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 7 Décembre 1973, le Capitaine André ATCHADE, Minis-
tre des Travaux Publics, Mines et Energie, est chargé de l'intérim du Ministre
des Affaires Etrangères, pendant l'absence du Chef de Bataillon Michel ALLADAYE.

Article 2. Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 8 décembre 1973

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8- CS 6 - Ministères 11 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI-JORD 5 -
Gde Chanc.1 - DGP-DGAJL-Dtion Stat.6 - SPD 2 - CNR 4